

Collectif de Défense des utilisateurs du Chauffage urbain de Clichy

Monsieur Jean-Pierre AUFFRET
Mairie de Clichy
80 Bd Jean Jaurès
92110 Clichy

Lettre recommandée avec AR

Clichy le 10 mars 2014

Objet : Désinformation des clichois et utilisation abusive des moyens de communication municipaux

Monsieur le 1^{er} Maire-Adjoint,

Vos récents propos dépassent les limites tolérables ! Utiliser les moyens municipaux pour communiquer sur deux pages de Clichy Magazine (février 2014) dans un plaidoyer pro domo qui travestit la réalité du dossier du chauffage urbain constitue une grave atteinte à la liberté d'information auquel tout citoyen a droit.

Nous vous rappelons :

- Que notre courrier du 29 janvier 2014 (recommandé avec AR) vous demandait un droit de réponse, suite aux attaques personnelles contre le Collectif et son Président nommément désigné, lors de votre intervention au Conseil municipal du 17 décembre 2013. Vous avez ignoré cette demande de droit de réponse.
- Que dans le précédent Clichy Magazine (Décembre 2013 / Janvier 2014) qui faisait état du Conseil municipal en question, six interventions de Conseillers municipaux sont passées sous silence au mépris de leur droit d'expression légitime.

Nous constatons que votre article de deux pages dans Clichy Magazine (février 2014) :

- Est un acte délibéré destiné uniquement à promouvoir vos prétendues vérités.
En effet, cet article n'est :
 - . ni un article d'actualité attendu par les citoyens clichois,
 - . ni un dossier « brûlant » nécessitant ce texte d'urgence. Au regard de l'importance des conséquences financières qu'il implique pour les utilisateurs-payeurs, le dossier du chauffage urbain mérite certainement plus de considération et de sérieux. Cela n'avait pas échappé aux Conseillers municipaux qui vous avaient contredit dans leurs interventions accablantes - que vous avez intentionnellement occultées dans les deux Clichy Magazine.
- Est truffé de mensonges et contre-vérités : vous utilisez en permanence l'art du demi-mensonge, la représentation impossible à contrôler (voir le graphe), les extrapolations qui ne s'appuient sur aucune donnée précise, la contradiction concernant vos propres écrits, la déformation du sens des mots (« *prochainement* » pour la chaufferie biomasse retardée d'un an, par exemple).
- Oublie les conclusions et les résultats chiffrés des rapports des experts que vous avez vous-même mandatés et payés directement (Cabinet Comptes) et indirectement (Best Énergies pour l'Office Clichy Habitat) ou n'utilise que sélectivement les données.
- Est un acte de mépris de vos concitoyens. Oser dire que « *la puissance souscrite est définie [par] le confort souhaité dans les logements.* » alors que les locataires de Clichy Habitat se plaignent, sans résultat jusqu'à présent, du froid qui règne dans leurs logements encore cet hiver, pourtant peu rigoureux.

De plus en plus de citoyens clichois sont conscients que vous avez dépassé les limites que tout élu doit se fixer à lui-même quant à l'utilisation des moyens municipaux mis à sa disposition.

C'est aussi le cas lorsque vous n'hésitez pas à formuler des attaques directe ou indirecte, voire des menaces envers des citoyens qui ne sont là que pour défendre l'intérêt général.

Nous vous prions de croire, Monsieur le 1^{er} Maire-Adjoint, à l'assurance de notre considération distinguée.

Pour le Collectif,



Le Président,
Michel Cabasset.

PS : comme vous avez pu le constater, depuis plus de deux ans, nous appuyons toujours nos dires sur des écrits explicites que les clichois, toujours informés parallèlement par nos soins, peuvent vérifier par eux-mêmes.

Il en est ainsi de ce courrier et de son annexe explicative ci-jointe. Pour mémoire, nous y rappelons cinq des six interventions de Conseillers municipaux lors du Conseil du 17 décembre 2013.



ANALYSE DE L'ARTICLE DU CLICHY MAGAZINE DE FÉVRIER 2014 :

« FACTURE EN BAISSSE ET UTILISATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES »



Énergie

Chauffage urbain : facture en baisse des énergies renouvelables

Depuis le 1^{er} mars, le chauffage urbain de Clichy a baissé. La Ville a agi sur la facture pour la rendre encore plus lointaine.

Le réseau de chauffage urbain de Clichy est un réseau qui transporte la chaleur sous forme de vapeur dans des canalisations enterrées entre les sous-stations. Il est alimenté soit par la cogénération, soit par le gaz. Aujourd'hui, 21 000 logements sont raccordés. Cela permet de profiter d'une énergie de qualité et de garantir l'année, en cas de crise, la chaleur « domestique ». La facture de chauffage comprend deux parts : celle de la chaleur « domestique » (pour la Ville jusqu'à son premier étage) ; celle de la condensation (pour la Ville jusqu'à son premier étage) ; celle de la chaleur acheminée par le gaz (pour chaque logement). La tarification appliquée est la suivante :

Le tarif de fourniture de chaleur (142,7 €/MWh) est fixé dans le cadre de la délégation de service public. Ce tarif repose sur le principe de l'égalité de traitement des abonnés. La courbe bleue représente le coût moyen TTC de la chaleur. La courbe rouge montre ce même coût avec les tarifs appliqués par la Ville. On peut donc constater un impact de 20 % des tarifs, dès le mois de mars.



Comment ça marche ?

La chaufferie de Clichy produit la quantité de vapeur nécessaire aux besoins en chauffage et en eau chaude sanitaire des abonnés. Elle utilise des énergies fossiles (fuel), qui complètent par un apport en énergie de récupération (vapeur issue de l'incinération des déchets ménagers provenant de la CPCUS). Bientôt la biomasse (chaufferie) sera complétée le dispositif en énergie renouvelable. La chaleur circule sous forme de vapeur dans les canalisations, c'est ce que l'on appelle le réseau primaire.

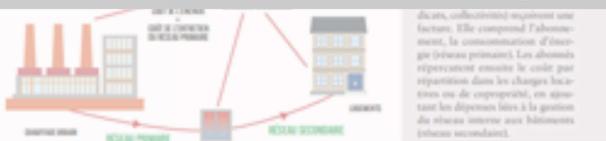
Le réseau secondaire est le local technique où arrive le vapeur qui grâce à un échangeur thermique sert à réchauffer les circuits d'eau chaude sanitaire et de chauffage. C'est également à cet endroit qu'est comprise la chaleur livrée. Le réseau secondaire, à la charge de l'abonné, permet ensuite d'acheminer l'eau chaude sanitaire et la chaleur jusqu'à l'espace final dans les logements.

Le saviez-vous ?

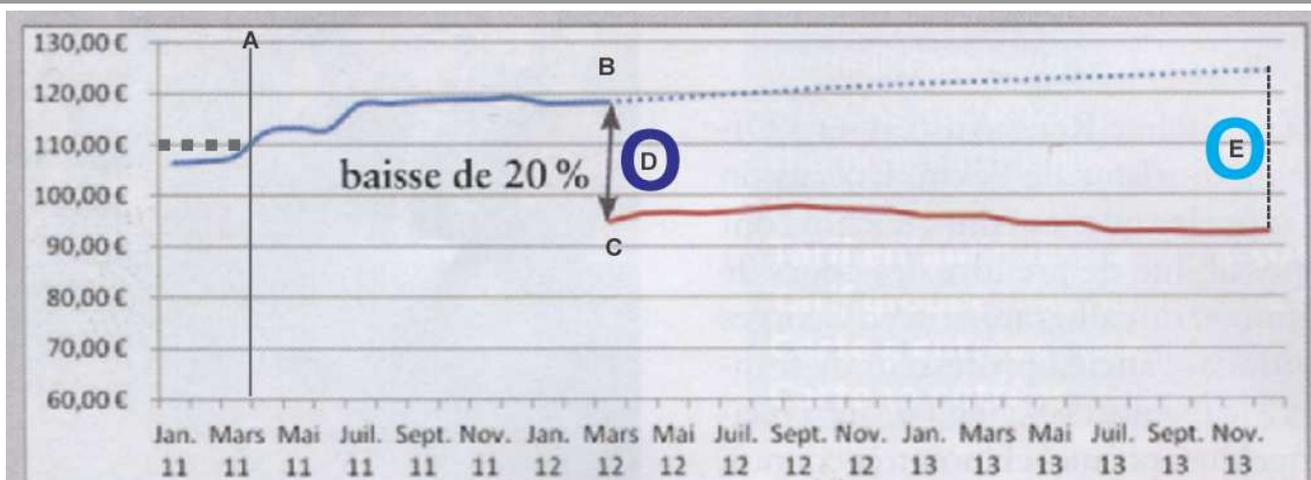
De nombreux équipements municipaux sont raccordés au réseau de chaleur tels que l'Hôtel de Ville, les écoles, les collèges, le piscine, les garages, le conservatoire, la résidence Jean Jaurès, l'Hôpital Beaujon, l'Hôpital Germain mais aussi la plupart des collectifs, notamment ceux qui sont raccordés au réseau de chaleur.

RAPPEL DES INTERVENTIONS DES CONSEILLERS LORS DU CONSEIL DU 21 DÉCEMBRE 2013

- ◆ « Nous sommes très loin des huit énoncés comme des avancées dans votre déclaration du 3 janvier 2012 [Le communiqué de la Ville qui faisait suite au vote du protocole] »
- ◆ « Ce protocole est donc caduc, une remise à plat s'impose en revisitant toutes les expertises »
- ◆ « Décidément l'affaire du chauffage urbain de Clichy demeure explosive et la mobilisation des Clichyais devra donc monter en puissance pour que le groupe GDF Suez cesse enfin de nous enfumer et qu'on consente à renégocier avec l'équipe municipale actuelle ou avec l'équipe prochaine. »
- ◆ « On avait souhaité apporter notre soutien aux plus démunis, notamment à ceux de l'Office public HLM, mais force est de constater que la baisse ne se traduit pas vraiment dans les faits »
- ◆ « [il faudra] définir les responsabilités réelles de ce scandale et engager les procédures contre les responsables pour récupérer au profit de la Ville et de ses habitants les sommes trop perçues »



I - LA BAISSÉ RÉELLE DE LA FACTURATION



A = coût MWh TTC d'avril 2011 (Mois de référence du protocole du 21/12/2011) :
 Coût apparent par lecture du graphe +/- 110 € TTC
 Coût de référence du protocole : 113,25 € TTC
Coût réel du mois : +/- 150 € TTC
 (Chiffre d'affaire (R1+R2) / consommation 04/2011)

B = coût MWh TTC février 2012
 Rapport Best Énergies pour Clichy Habitat : 122,20 € TTC
C = coût MWh TTC mars 2012
 Rapport Best Énergies pour Clichy Habitat : 98,09 € TTC (1)

C = coût MWh TTC mars 2012
 Rapport Best Énergies pour Clichy Habitat : 98,09 € TTC

D = coût MWh TTC mars 2012
 - Rapport Best Énergies pour Clichy Habitat :
 Mini 87,24 € TTC Maxi 110,06 € TTC (2)
 - **Rapport Cabinet Comptes (mandaté par la Ville) :**
 Mini 80,02 € TTC Maxi 141,77 € TTC

E : Pourquoi la courbe de l'avenant 8 est-elle automatiquement croissante et celle de l'avenant 9, réellement, liée à l'évolution des indices ?

Le rapport Best Énergies est un rapport mandaté et payé par l'Office public de HLM, Clichy Habitat, qui permet de faire la comparaison des coûts « tarifaires ».

Il démontre que :

- le « tarif » promis de 90,60 € TTC du prix moyen de protocole n'a pas été tenu (1)
- des écarts pouvant atteindre 26% entre sous-stations de l'Office.

Remarques :

- le choix d'une plage de « tarif » très large rend impossible une lecture précise de la partie du graphe significative.
- la comparaison entre le coût B & C est faite sur la base de la consommation 2009, année choisie arbitrairement par la SDCC (aucune référence dans le protocole) car lui étant favorable. Le collectif CDCC - comme Best Énergie - utilise une période triennale permettant de « lisser » les rigueurs hivernales.
- La nouvelle répartition R1 / R2 est volontairement oubliée. Best Énergie pointe du doigt le risque à venir en signalant que la baisse du R2 est seulement de 2%.

II - RÉSULTAT - UN PRIX DU MWh VARIANT DE : 80,02 € A 141,77 €

L'équité de facturation vue par la SDCC et la Ville de Clichy

Données du Rapport du Cabinet Comptes		TOTAL TTC Aven 9	Conso 2009	Prix TTC Mwh Aven 9	Différence facturation annuelle	Différence" globale
Sst 63log		40 490 €	506	80,02 €	- 174 €	- €
Sst8 pr7	CH	137 109 €	1655	82,85 €	- 140 €	34 €
Sst 78		231 250 €	2 624	88,13 €	- 77 €	97 €
Sst 8 pr4	CH	61 820 €	693	89,21 €	- 64 €	110 €
Réseau		14 252 284 €	150 774	94,53 €	- €	174 €
Sst148		57 965 €	557	104,07 €	114 €	289 €
Sst8 pr 6	CH	131 202 €	1221	107,45 €	155 €	329 €
Sst 142	CH	49 052 €	437	112,25 €	213 €	387 €
Sst 118	CH	134 602 €	1171	114,95 €	245 €	419 €
Sst8 pr5	CH	65 071 €	459	141,77 €	567 €	

Le prix du MWh varie de 80,02 € à 141,77 €

12 MWh / an

Appartement-type

Énergie

Chauffage urbain : facture en baisse et utilisation des énergies renouvelables

Ci-contre : «La puissance souscrite est définie par les critères de performance énergétique du bâtiment et le confort souhaité dans les logements.»

L'affirmation ci-dessus est en contradiction avec :

1 - Le texte du protocole qui dit : «Afin de tenir compte de la nouvelle répartition des charges, les puissances souscrites sont révisées pour chaque abonné.»

2 - Le courrier de la SDCC à un utilisateur :

« Nous vous rappelons que .. le changement de votre puissance souscrite [est justifié par] le changement de structure tarifaire du réseau de chaleur de Clichy.»

Les deux signataires du protocole n'ont pas la même interprétation de la raison des manipulations des puissances souscrites !

Coût pour les clichois de la manipulation des puissances : 110 000 €.

Le rôle des puissances imposées dans la facturation de la partie tarifaire R2

chaleur (réseau primaire) est composée de deux termes appelés R1 et R2, révisés mensuellement. La partie R1 est proportionnelle à la quantité de chaleur consommée et aux prix des énergies (gaz, vapeur, etc.). Ainsi, pour chaque bâtiment, cette consommation peut varier selon l'état de l'immeuble, le niveau de température souhaité et les conditions météorologiques. La partie R2 représente l'abonnement ou autrement dit la puissance souscrite en kW. Pour chaque immeuble, la puissance souscrite est définie par les critères de performance énergétique du bâtiment et le confort souhaité dans les logements. Mais chaque foyer ne consomme pas la même quantité d'énergie, la facture de chacun n'est donc pas la même, bien que le tarif soit unique.

En mars 2012, la Ville de Clichy a permis aux abonnés de bénéficier d'une baisse de 20 % du tarif dans le cadre

La Ville oublie de dire que les puissances des Locaux industriels et commerciaux ont vu leur puissance globale baisser de 17% et celle des locaux de la Ville de 20%.

Parallèlement celles des copropriétés augmentaient de 4 % et celle de Clichy Habitat de 8,1%.

Les factures de R2 ont suivi les mêmes évolutions !

Les utilisateurs-payeurs clichois n'ont jamais contesté des montants globaux de facturation différents, ce serait idiot. Ils contestent l'imposition de puissance non-justifiées et génératrices de différences de coûts du R2 par MWh très importantes.

Le rapport de Best Énergies fait état, par ailleurs, d'une surpuissance imposée de 20% par rapport aux besoins de C.H.

Le protocole a validé, sans aucune justification juridique ou contractuelle, la reprise du droit acquis - par les immeubles connectés depuis plus de 30 ans au réseau (50% des immeubles) - de l'exonération du R22 : un coût, pour les clichois, de 500 000 €.

IV - LES MARGES DE NÉGOCIATION COMMERCIALE DE LA SDCC

Le saviez-vous ?

- que la SDCC a accepté de baisser, à l'occasion du protocole, les puissances souscrites pour les locaux de la Ville de 20% , la compensation étant faite au détriment des utilisateurs «non protégés»,
- que la Société IDEX n'est que le fournisseur «apparent» de la Ville. Il s'agit donc d'un simple intermédiaire commercial (pour ce qui concerne la fourniture de vapeur), qui doit normalement dégager une marge dans cette opération.

A cette occasion la SDCC a montré qu'elle pouvait supporter une baisse de son prix de cession (à IDEX) accompagnée d'un prix plus favorable pour le client final (la Ville).

D'où la démonstration de marges de négociation possibles au niveau des utilisateurs finals clichois.



Énergie

La sous-station est le local technique où arrive la vapeur qui grâce à un échangeur thermique sert à réchauffer les circuits d'eau chaude sanitaire et de chauffage. C'est également à cet endroit qu'est comptée la chaleur livrée. Le réseau secondaire, à la charge de l'abonné, permet ensuite d'acheminer l'eau chaude sanitaire et la chaleur jusqu'à l'utilisateur final dans les logements.

Le saviez-vous ?

De nombreux équipements municipaux sont raccordés au réseau de chaleur tels que l'Hôtel de Ville, les écoles, les collèges, la piscine, les gymnases, le conservatoire, la résidence Azur, l'hôpital Beaujon, l'hôpital Gouin mais aussi la plupart des immeubles résidentiels dont Clichy Habitat, I3F.

Énergie

Chauffage urbain : facture en baisse et utilisation des énergies renouvelables

Il faut préciser que l'Office a, sans consulter les usagers, délibérément «bloqué» les températures des immeubles.

C'est une manière de faire baisser la température !

Problème : les utilisateurs se plaignent du froid (et pourtant l'hiver 2013-2014 n'est pas rigoureux). Aussi l'Office est-il obligé d'installer des sondes de température pour essayer de gagner du temps.



Clichy Habitat et sa politique d'économie d'énergie

Clichy Habitat s'est engagé dans une démarche de maîtrise des charges d'énergie de ses locataires, notamment par le biais d'importants travaux. Cela passe entre autres par la pose de fenêtres à double vitrage. Lors du ravalement de façade, une solution d'isolation par l'extérieur est également envisagée. De plus, en 2014 Clichy Habitat a lancé un important chantier de travaux d'étanchéité des toitures-terrasses. Cette intervention est un moyen efficace pour réduire la consommation d'une résidence, tout en évitant d'éventuels dégâts d'infiltration d'eau de pluie.

VI - LE BLOCAGE DES TEMPÉRATURES DES APPARTEMENTS DES LOCATAIRES DE CLICHY HABITAT

Le report d'un an de la chaufferie biomasse = la perte d'une baisse de facturation de 1,7 million d'€ pour les utilisateurs-payeurs clichois, soit 136 € par appartement-type.

Larousse : «Prochément : Dans un tout proche avenir, bientôt.»

La mise en service est annoncée comme retardée d'au moins un an, peut-on parler de prochainement !

C'est, de plus, mépriser la procédure d'enquête publique, maintenant reconnue comme obligatoire, avant tout avancée complémentaire du projet.

de la renégociation de la délégation de service public (avenant 9) conclue entre la Ville et la Société de distribution de chaleur de Clichy (SDCC). Une baisse complémentaire de 10% du tarif aura lieu dès la mise en service de la chaufferie biomasse, prochainement construite sur le site de la SDCC, rue Fourmier (en substitution d'une des trois chaudières fuel/gaz). Cette chaufferie à énergies renouvelables, dite bois/biomasse, permettra à la Ville d'atteindre un taux d'énergies renouvelables et de récupération (ENRR) de 50% dans son réseau de chaleur.

Ces deux baisses contribuent à réduire



www.ville-clichy.fr

Jean-Pierre AUFFRET
Premier Adjoint au Maire
Finances, Affaires Générales
Élections et Marchés Publics

Objet: Mise en service de

27 SEPTEMBRE 2013



démarche permanente de développement durable et alors que le principal objectif de cette année est la transition énergétique... Clichy, d'une part, a pesé de tout son poids pour que le service de cette installation exemplaire, car plus propre et par ailleurs moins chère pour les Clichois, ne soit pas retardée de plus d'un an à cause d'un changement de procédure fondé sur une interprétation plutôt intransigeante des textes et, d'autre part, suivra avec toute l'attention requise ce dossier afin d'obtenir une autorisation d'exploiter dans les meilleurs délais.

9 DÉCEMBRE 2013

Courrier de JP Auffret au CDCC : «Les services de la Préfecture restent maîtres de leurs délais d'instruction, le délégataire se voit contraint de les respecter.»

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DÉCEMBRE 2013

Intervention de M. Jean-Pierre Auffret : «Dans ce cadre, l'instruction de la demande d'autorisation d'exploiter impose les études d'impact qui seront intégrées au dossier de l'enquête publique qui devra être organisée.»

